

RoHS – Déclaration de conformité

Poole, 23/09/2025

Sur la base des informations actuelles fournies de bonne foi par nos fournisseurs, nous confirmons que tous les produits livrés par Multi Circuit Boards Ltd. sont conformes aux directives européennes 2011/65/UE (RoHS 2) et (UE) 2015/863 (RoHS3) relatives à la limitation de l'utilisation de substances dangereuses.

Nous confirmons la non-utilisation des substances suivantes, la concentration maximale autorisée dans les matériaux homogènes étant indiquée entre parenthèses en pourcentage du poids :

Plomb (0,1 %)	Polybromodiphényléthers PBDE (0,1 %)
Mercuré (0,1 %)	Phtalate de di(2-éthylhexyle) DEHP (0,1 %)
Cadmium (0,01 %)	Phtalate de butylbenzyle BBP (0,1 %)
Chrome hexavalent (0,1 %)	Phtalate de dibutyle DBP (0,1 %)
Polybromobiphényles PBB (0,1 %)	Phtalate de diisobutyle DIBP (0,1 %)

La conformité aux directives suivantes peut également être confirmée :

- 2000/53/CE - ELV
- 2002/96/CE - DEEE
- 1907/2006 /CE - REACH / SVHC
- 2006/122/CE - PFOS
- 2019/1021/UE - POP (*le produit est exempt de PCB et PCN*)

Exception : selon la directive RoHS, les produits contenant du plomb (surface des circuits imprimés HAL plomb-étain) ne peuvent être utilisés que si le produit final relève de l'une des exceptions RoHS correspondantes. L'obligation d'obtenir une dérogation incombe au fabricant du produit final.

Multi Circuit Boards Ltd.



P. Horstmann, directeur

*Ces déclarations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience.*

*Nous ne pouvons assumer aucune garantie ni responsabilité pour des facteurs qui échappent à notre connaissance et à notre contrôle.*